

Commune de FLEURY (Manche)

PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 6 décembre 2022

Date de convocation :
30 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 20h30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT, Mme Catherine BAZIN, M. Patrice GUERIN, M. Camille LEFEVRE, M. Hubert QUESNEL, M. Freddy LAUBEL, Mme Stéphanie GUESDON (arrivée à 21H00), Mme Isabelle LEBOUVIER, M. Lionel ROULIN, M. Bruno HESLOUIN, Mme Marie-Line LE ROY (arrivée à 21h30)

Pouvoirs : Mme Jennifer DUPONT (à Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT)

Absents non excusés : Mme Cathy GOURVENEC

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022
- Ouverture des plis de l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement de voirie route du Château d'Eau
- Délibération indemnités agents recenseurs
- Délibération avancement de grade Isabelle VOISIN
- Projet lotissement dans le bourg de Fleury
- Achat jeux d'enfants
- Subvention exceptionnelle sortie école
- Délibération réalisation rénovation réseau d'éclairage public « rue Le Domaine » et « rue de L'Eglise »

Affaires diverses

- Parcours énergie (transport vers école Saint-Joseph)
- Vœux du Maire : le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00
- M. LEHAUT :
 - o Pizza
 - o Dépôt produit internet
 - o Aire de lavage

Commune de FLEURY (Manche)

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT est choisie comme secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022

Le procès-verbal, précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal ne fait l'objet d'aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Ouverture de plis appel d'offre aménagement du chemin route du Château d'Eau

Suite à l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement du chemin route du Château d'Eau, 3 entreprises ont répondu. Il a été procédé à l'ouverture des plis.

- Entreprise COLAS 46.664,00 € TTC
- EUROVIA..... 41.867,46 € TTC
- GATP..... 50.542,80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander aux entreprises de renégocier leur offre.

Recensement population 2023

Le recensement de la population a lieu tous les 5 ans et dure 1 mois
Suite au recrutement effectué, seulement 2 personnes ont posé leur candidature :

- Mme Francine SALIOT
- Mme Laurence VESVAL

Le coordinateur sera Mme Sylvie DUJARDIN, secrétaire de mairie

M. Le Maire propose que l'on reconduise les mêmes indemnités qu'en 2017.

La proposition est validée à l'unanimité

Une dotation forfaitaire de recensement représentant la participation financière de l'Etat pour la préparation et la réalisation du recensement sera versée à la commune avant la fin du 1^{er} semestre 2023. Son montant est de 1978 €

Les frais d'engagement pour la commune s'élèvent à 3100€. Déduction faite de cette dotation, le reste à charge pour la commune sera de 1122 €

Commune de FLEURY (Manche)

Délibération 2022-45 : Indemnités agents recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création de deux postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023. De plus, le poste de coordonnateur sera assuré par une secrétaire de mairie.

DECIDE le montant des indemnités suivantes :

	Agents recenseur
Indemnité par habitants	1,72 €
Indemnité par feuille de logements	1,13 €
Frais de transport	150 € brut
Journées de formation	40 € brut x 2 jours
Journée de repérage	40 € brut

La rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué. Il n'y aura pas d'indemnités pour le coordonnateur, cette personne bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche

Le 10/01/2023

Délibération avancement de grade

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent est proposé pour un avancement de grade.

La proposition est validée à l'unanimité.

Une délibération pour création de poste sur le grade d'avancement sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Commune de FLEURY (Manche)

Délibération 2022-46 : Demande de subvention exceptionnelle pour l'école

M. Le Maire informe les membres du Conseil de 2 projets scolaires :

- sortie de 2 jours et 1 nuit à Nantes (pour tous les enfants de l'école de la Bloutière)
- cirque à Fleury pour les petits

Il informe également le Conseil qu'une rencontre a eu lieu à la mairie de Fleury le 02 décembre 2022 en présence de :

M. ORANGE : Maire de la Bloutière
M. VESVAL : Maire de Fleury
Mme PEPIN : Maire de Champrépus
Mme BAZIN : Adjointe aux écoles

Qui s'est conclue par un accord pour donner la même somme par enfant, soit 20€, comme Fleury l'aurait fait ces 7 dernières années sauf l'année dernière où il avait été voté 15€.

Pour Fleury : 99 enfants : le budget sera de 1980€
Pour La Bloutière : 34 enfants 680€
Pour Champrépus : 10 enfants 250€ (25€ car Champrépus ne donne pas à la coopérative scolaire).

Il a été décidé que cette aide serait augmentée l'année prochaine en accord avec les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 11 voix pour et 2 abstentions

- **DECIDE**

D'octroyer 20 € par enfant soit 1.980,00 €

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
31/01/2023

Délibération 2022-47 : réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « rue Le Domaine » et « rue de l'Eglise »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « rue Le Domaine » et « rue de l'Eglise ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 35.300,00 € H.T.

Commune de FLEURY (Manche)

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Fleury s'élève à environ 21.840,00 € H.T.

Dans le contexte actuel de volatilité des prix des matériels, les montants pourront évoluer à la hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « rue Le Domaine » et « rue de L'Eglise »,
- **DEMANDE** au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4^{ème} trimestre 2023,
- **ACCEPTÉ** une participation de la commune de 21.840,00 € H.T.,
- **S'ENGAGE** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche

Le 18/01/2023

PROJET LOTISSEMENT COMMUNAL

M. Le Maire présente au Conseil Municipal une estimation pour le projet de lotissement sur la base de 5 parcelles de 700 m² sur le terrain situé à l'angle de la rue de l'Eglise et de la route de Granville.

Une proposition a été faite par le bureau d'études TECAM concernant les missions d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre et un devis a été établi par SEGUR concernant les missions géomètre.

- Etude et suivi des travaux par le cabinet TECAM.....	12.000,00 € H.T.
- GEOMAT (géomètre).....	6.300,00 € H.T.
- Eau.....	5.000,00 € H.T.
- Electricité et éclairage public.....	10.000,00 € H.T.
- Téléphone et fibre.....	3.000,00 € H.T.
- Voirie.....	50.000,00 € H.T.

86.300,00 € H.T.

Commune de FLEURY (Manche)

- Terrain de 7.800 M² acheté 38.000,00 €

M. Le Maire propose de continuer le projet en affinant le chiffrage.

ACHAT JEUX D'ENFANTS

M. Le Maire rappelle que nous disposons d'un terrain multisports mais qu'il serait bien d'installer des jeux pour les petits.

La commune a en stock 1 ou 2 jeux qui pourraient être réparés et réinstallés.

L'achat de 1 ou 2 jeux neufs pourrait être envisagé. Le budget annoncé est de 2.000 €

La proposition est validée à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- 1) M. LEHAUT (propriétaire de la station de lavage) propose l'installation
 - d'un distributeur de pizza
 - d'un distributeur de colis internet
 - d'une aire de lavage refaite à neuf.

Il a également un projet de construction d'un bâtiment commercial sur le terrain communal (sur lequel il y a actuellement le pressoir en granit) situé face aux containers : prix de vente de ce terrain ? à réfléchir

- 2) M. LETONDU continue son projet de rénovation totale du restaurant
- 3) Parcours des énergies à transporter à l'école St Joseph : date convenue : 20/12/22
- 4) Après enlèvement sera lancé le projet de rénovation de la salle du domaine
- 5) La remise des chèques cadeaux aux membres du personnel communal se fera le vendredi 16 décembre 2022 à 19h00 à la salle des fêtes
- 6) Vœux du Maire : date fixée au 15 janvier 2023 à 11h00 à la salle des fêtes
- 7) Dossier Françoise PORCHER : toujours en cours de traitement
- 8) Téléthon : M. LE Maire a remis à M. Bernard ANGER un chèque de 150€ au nom de la Municipalité
- 9) Salon du Bien-Etre : l'organisatrice, Nathalie d'O Châlet Zen, est très satisfaite de ce salon et prévoit d'autres dates pour 2023

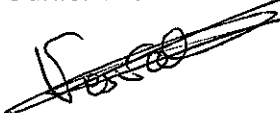
Commune de FLEURY (Manche)

10) Remise, à chaque membre du Conseil présent, de sa tournée respective pour distribuer : l'agenda 2023, la carte d'invitation aux vœux du Maire et le flyer concernant le PASS pour la déchetterie.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL



Le secrétaire de séance,
Sylvie KLIMCZAK-PRADOT



